



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Date de convocation :
21/11/2025

Nombre de délégués en exercice	285
Nombre de membres présents	144

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept novembre à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

n° 25_062_C

Objet de la
délibération :

**Avenant n° 5 au contrat
de délégation de service
public d'eau potable de
Damazan-Buzet, Le Mas
d'Agenais avec VEOLIA**

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Gérard RÉGNIER, 4^{ème} Vice-Président (Villeneuve sur Lot)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (2 voix – Fumel et le SI des eaux de la Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Didier CARRÈGUES (Allemans du Dropt), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Denis GUILLLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Brigitte PAILLERAS (Beaugas), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec), Jacques DUBICKY (2 voix – Blanquefort sur Briolance et le SI des Eaux de la Lémance), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Nicole GÉRION (Cahuzac), Christian GILLET (Casseneuil), Alain BAYSSIÉ (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux),

Jean-Claude VIGNAU (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Dominique ORLIAC (Clermont-Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Jean-Pierre TROUPEL (Cours), Chantal GILLES (Dausse), Jocelyne PAUTRAT (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Escottes), Serge LARROCHE (Espiens), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Brigitte CERVERA (Fieux), Paulette LABORDE (Francescas), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Anne LESIMPLE (La Sauvetat du Dropt), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Alain LARQUEY (Longueville), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Alain PASCAL (Marmande), Catherine BUZARE (Masquières), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Claudie CADDoux (Monbahus), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Henri CORBEL (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Stéphane MARTIN (Montauriol), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Tino ROSSI (Montpezat d'Agenais), Pascal DANDY (Monviel), Henri MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrières), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Christine DUMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LEJEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Marie COSTES (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Laurent RINALDI (Saint-Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Guy DENOUAL (Saint Maurice de Lestapel), Gérard PROCEDES (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Patrick YON (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Didier RESSIOT et Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségallas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Patrick TONIN (Sos),

Bernard PATISSOU (Soumensac), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Michel LAVILLE et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient présents sans pouvoir de vote :

Mesdames et Messieurs : Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Michel LEFEBVRE (Sauveterre la Lémance).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agné), Chantal TEYSSIER (Agné), Christophe MELON et Christian GIRARDI (Aiguillon), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Françoise MARBOTTE (Armillac), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Marielle BREUIL (Bazens), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Damien LELAURAIN (Bias), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Didier CAYSSILLE (2 voix – Cuzorn et St des eaux de La Lémance), Stéphane ROSSATO (Damazan), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Léo SUAREZ (Durance), Alain DELANNE (Duras), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Guy VICTOR (Hauteville la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Catherine SCHAUMBURG (La Réunion), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Philippe CHIBOUT (Laroque-Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Bruno LAZZARINI (Le Lédar), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), François BOUYOU (Mazières Naresse), Pierre DUCOMET (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Michel ROUSSEAU (Monbalen), Francis MALISANI (Moncaut), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos),

Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Laurent AUROUX (Montaut), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Pauilhac), Jean-Marc SCHMITZ (Penne d'Agenais), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Nicolas LEBEDINSKY (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Yann BIHOUE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrice JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Alain BROUILLET (Sénestis), Emmanuel VIGO (Seyches), Denis DUTEIL (Taillebourg), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Mathieu PELERIN (Tonneins), Alain ROLAND (Tourliac), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Philippe BOURGOIN (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles) et Didier VAYSSIÈRE (SI des eaux de La Lémance).

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre MOULY.

DÉLIBÉRATION du COMITÉ SYNDICAL n° 25_062_C

Objet : Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public d'eau potable de Damazan-Buzet, Le Mas d'Agenais avec VEOLIA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public ;

VU l'Arrêté inter préfectoral n° 47-2025-06-30-00007 en date du 30 juin 2025 et ses statuts applicables au 1^{er} juillet 2025 ;

VU l'exploitation du service public d'eau potable sur les territoires de Damazan-Buzet et du Mas d'Agenais, confiée au délégataire VEOLIA, selon le contrat de délégation du 22 juin 2022 (Fusion) et ses avenants ;

VU l'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 transformant le dispositif des redevances Agence de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles dispositions ont un impact direct sur les modalités de facturation, d'encaissement et de reversement des redevances Agence de l'eau et plus particulièrement pour les nouvelles redevances Performances Eau potable et Assainissement collectif qu'il convient d'acter dans le présent avenant ;

Madame la Présidente expose à l'assemblée les éléments suivants :

Le présent avenant permet la modification des articles contractuels suivants :

- Article 8.3 : Part perçue pour le compte de la collectivité
- Article 8.5 : Les modalités d'indexation des tarifs de base de la part du délégataire
- Article 10.4 : Redevances Agence de l'Eau
- Article 11.1 : Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service
- Article 11.3.2 : La teneur du compte des flux financiers

Sur proposition de Madame la Présidente,

**Après en avoir délibéré,
le Comité syndical :**

À l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet d'avenant n° 5 au contrat de délégation de service public d'eau potable des territoires de Damazan-Buzet et du Mas d'Agenais avec VEOLIA annexé à la présente délibération,

AR Prefecture

047-254702491-20251127-25_062_C-DE

Reçu le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025

DONNE POUVOIR à la Présidente pour signer la présente délibération ainsi que toutes pièces s’y rapportant, et d’en assurer leur exécution ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Jean-Pierre MOULY